

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 04 JUILLET 2016

Excusés :

- Madame MINARD de CHABANNES Annie, pouvoir à Madame AUBIN Nicole
- Madame PÉRICHON Isabelle, pouvoir à Madame CHERVIN Stéphanie
- Madame MERLE Valérie, pouvoir à Madame DESMARD Céline
- Monsieur FUMOUX Philippe, pouvoir à Monsieur HUSSON Christian
- Monsieur VALERO Cyril
- Monsieur BOUTONNAT Jérôme, pouvoir à Madame LESME Maria

Le compte rendu de la séance du 30 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des Décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

- Avenant N°2 au marché relatif aux travaux de réhabilitation intérieure de la salle de la Grenette :
 - Lot N°3 – Plâtrerie-Peinture-Faux plafonds – EURL MÉTAIRIE 336,00 € HT
- Résiliation, à compter du 1er juillet 2016, de la convention d'occupation du domaine public conclue avec la Société Real Project Partner pour l'implantation sur le toit de la Salle de la Grenette d'un équipement de diffusion du très haut débit (THD) par voie hertzienne.

Monsieur le Maire propose d'inscrire une question diverse à l'ordre du jour.

- a) SIVOM Vallée de la Besbre – Rapports d'activités

1/ Tarifs pour Esplanade Maréchal de La Palice.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité les tarifs d'emplacements proposés pour les spectacles (cirques...) qui se dérouleront Esplanade Maréchal de La Palice. Ils s'élèvent à :

- pour les structures avec chapiteaux/caravanes/camions, forfait de 4 jours :
 - Moins de 50 places = 74€
 - de 50 à 100 places = 126 €
 - plus de 100 places = 160 €
- pour les petits spectacles de marionnettes sans chapiteau = 35 € pour un forfait de 2 jours

L'agrandissement de l'emplacement en stabilisé est souhaité afin de ne pas détériorer la partie engazonnée.

2/ Voirie Communale – Procédures de classement et de déclassement.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à lancer :

- une procédure de déclassement de la voirie communale afin de céder à Monsieur GIROUX la route (La galouse) qui passe devant sa propriété reliant le quartier des Bruyères à la route de Varennes Sur Têche et en échange d'acquérir un passage en limite de sa propriété pour maintenir le sentier de randonnée impacté par cette décision;
- une procédure de classement dans la voirie communale de la nouvelle voie qui sera créée sur la parcelle achetée à Monsieur et Madame VALETTE ;

Une enquête publique, commune à ces deux procédures, sera donc lancée.

3/ SISCOL – Présentation du Rapport d'Activité.

L'assemblée délibérante prend acte du rapport d'activité dressé par le SISCOL pour l'année 2015. Il sera à disposition à l'accueil de la Mairie.

4/ Mandat à Monsieur Jacques de CHABANNES pour représenter la commune de Lapalisse auprès des Villes Marraines.

L'assemblée délibérante donne mandat à Monsieur Jacques de CHABANNES pour représenter la Commune de LAPALISSE auprès de l'Association des Villes Marraines ; les frais d'hébergement lui seront remboursés .

5/ Garantie d'emprunt à France Loire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de garantir 60% du montant total de l'emprunt porté par FRANCE LOIRE pour le financement par la Caisse des Dépôts d'un montant de 18 200 € pour la réhabilitation de 34 logements (rue Bellevue, rue des Lilas, Place du Chêne) – Remplacement des descentes et gouttières. Monsieur le Maire est chargé de leur demander où en est le programme d'isolation des logements de la rue des Lilas.

6/ SDE 03 – Plan de financement du projecteur sur la publicité Vichy-Célestin.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement pour l'installation du projecteur sur la publicité Vichy-Célestin rénovée par la Communauté de Communes « Pays de Lapalisse » dans le cadre de l'embouteillage ; la participation communale s'élève à 801 €. Une participation de Vichy-Célestin est demandée.

7/ Décision Modificative N°1.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité les virements de crédits proposés : inscription de 7 000 € de crédits supplémentaires en recette de fonctionnement pour comptabiliser la cession de 2 camions et les affecter, en dépense, en section d'investissement.

8/ Chèques à encaisser.

A l'unanimité, Monsieur le Maire a l'autorisation d'encaisser un chèque émanant de GROUPAMA en remboursement d'une vitre cassée à la salle Bellevue pour un montant de 226,80 €.

9/ Questions diverses.

a) SIVOM Vallée de la Besbre – Rapports d'activités

Le Conseil Municipal prend acte de la réception en Mairie, le 1er juillet, des rapports annuels d'activité du SIVOM Vallée de la Besbre ; ils sont à disposition à l'accueil de la Mairie :

- rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable
- rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif
- rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25 .

Fait à LAPALISSE, le 5 juillet 2016

Le Maire,

